

Mesdames, Messieurs
Les Membres du Conseil municipal

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément à l'Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités locales, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil municipal qui aura lieu le :

Lundi 13 novembre 2023 à 19h
En Mairie de Grigny
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Secrétaire de Séance,
- Décisions du Maire,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023
- **Examen et vote des Délibérations suivantes :**

Solidarité Internationale et Culture de Paix

- 1 - Dénomination du chemin piétonnier prolongeant la rue de la Liberté en direction du chemin du Plessis : « chemin d'Aïda »,
- 2 - Siège de Gaza / Guerre en Israël et en Palestine – Subventions d'Urgence au profit de Médecins Sans Frontières et de l'UNICEF,

Finances :

- 3 - Décision Modificative N° 2 du Budget Principal Ville 2023,
- 4 - Décision Modificative N°1 du Budget Annexe Petite Enfance 2023,
- 5 - Décision Modificative N° 1 du Budget Annexe Locaux Commerciaux 2023,
- 6 - Décision Modificative N°1 du Budget Annexe Police Municipale de Proximité 2023,
- 7 - Admission en non-valeurs et Créances éteintes non recouvrables - Budget Principal Ville – Exercice 2023,

- 8 - Admission en non valeurs et Créances éteintes non recouvrables – Budget Annexe Petite Enfance – Exercice 2023,
- 9 - Créances éteintes non recouvrables – Budget Annexe Locaux Commerciaux – Exercice 2023,
- 10 - Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1er janvier 2024,
- 11 - Définition des modalités d’amortissement de l’actif dans le cadre du passage à l’instruction budgétaire et comptable M57,
- 12 - Demande de financements auprès de l’Agence Nationale du Sport pour la construction d’une troisième halle des Chaulais et la reconstruction des vestiaires,
- 13 - Remise gracieuse et apurement du déficit de la régie de recettes de la maison de quartier du Village,
- 14 - Adhésion de la Ville à l’association des collectivités publiques utilisant des systèmes d’information (ACPUSI),

Ville durable et Aménagement Urbain :

- 15 - Approbation de la convention de partenariat avec l’Établissement Public National Antoine Koenigswarter (EPNAK) pour l’accueil et l’accompagnement de jeunes âgés de 0 à 20 ans diagnostiqués TSA et autorisation donnée au Maire de signer cette convention,
- 16 - Approbation de la convention de superposition d’affectations entre IDFM, la Ville de Grigny et la Communauté d’Agglomération Grand Paris Sud relative au Tram T12 et autorisation donnée au Maire de signer cette convention,
- 17 - Approbation de la convention de transfert de maîtrise d’ouvrage relative aux travaux de dévoiement de l’avenue de la Grande Borne et d’aménagement des abords de la station Amédée Gordini du Tram T12 et autorisation donnée au Maire de signer cette convention,
- 18 - Abandon, au profit de la Ville de Grigny, de la parcelle cadastrée section AO n°205,
- 19 - Acquisition à l’euro symbolique d’une parcelle cadastrée section AL n°119 appartenant à l’Établissement Public Foncier d’Ile de France,
- 20 - Approbation du rapport d’activité annuel de la SEMARDEL pour l’exercice 2022,

Cité éducative :

- 21 - Bilan annuel 2022 du Syndicat Intercommunal pour la Restauration des Villes (SIREV),
- 22 - Demande de renouvellement du Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l’année scolaire 2023-2024 et de subventions aux partenaires financiers,

Ressources Humaines :

- 23 - Créations et suppressions d’emplois budgétaires permanents à temps complet et à temps non complet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, en l’assurance de mes salutations distinguées.


Le Maire,
Philippe RIO